

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-112

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_112-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le dix-neuf septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 13 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	24
Votes	32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Pascal OUTREBON
Loïc BIOT donne procuration à Olivier BIAGGI
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Bruno FERRET donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

FRANCE SERVICES

**Candidature à l'appel
à manifestation
d'intérêt "lieux
innovants, lieux
accueillants" France
Services**

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° 084/19 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2019 portant sur l'évolution de la Maison de Services au public vers le dispositif France Services au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 septembre 2023,

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a annoncé le 27 juin 2023 une augmentation progressive de la subvention allouée à chaque Maison France Services. Cette subvention passera de 35 000 euros en 2023 à 50 000 euros en 2026.

A ce jour, la Maison France Services accompagne les usagers dans leurs démarches auprès de neuf opérateurs.

En 2024, trois nouveaux opérateurs sont prévus de se rajouter à ces derniers :

- France Rénov
- Le CNOUS
- La Banque de France pour les dossiers de surendettement.

Ainsi, la Banque des Territoires a ouvert le 3 juillet dernier un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Lieux innovants, Lieux accueillants" à destination des 1 000 Maisons France Services.



Pour la période 2023-2027, la Banque des Territoires, qui soutient depuis 2019 le programme France Services, annonce qu'elle souhaite faire "évoluer son partenariat" par une offre qui s'adresse en priorité aux structures fixes et mobiles portées par des collectivités territoriales et associations.
Pour cela, elle engagera 10 millions d'euros sur les années 2023 et 2024 pour les 200 premières France Services sélectionnées.

Ce dispositif, "accélérateur de projets France Services" propose un accompagnement resserré sur deux principaux volets :

- L'aménagement des locaux pour aller vers des lieux rénovés, chaleureux, attractifs et garantir un accueil de qualité
- L'offre de services aux usagers.

L'AMI lancé le 3 juillet sera composé de quatre « relèves » pour sélectionner à chaque fois 50 France Services, soit 200 au total.

Le calendrier des sélections sera le suivant :

- Une première relève le 29 septembre 2023
- Une deuxième le 24 février 2024
- Une troisième en juin 2024
- Une quatrième en octobre 2024.

Considérant qu'après trois années de fonctionnement, la Maison France Services de la Copamo :

- connaît une augmentation constante de sa fréquentation (+ 28 % depuis son ouverture)
- est identifiée par la population et ancrée dans le territoire
- est sollicitée par les partenaires actuels pour obtenir des créneaux supplémentaires
- souhaite développer de nouveaux partenariats
- a la volonté d'améliorer la confidentialité des échanges avec les usagers,

Il est donc proposé d'approuver le dépôt de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « lieux innovants, lieux accueillants ».

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le ...25/09/23
Notifié ou publié
le ...25/09/23
Le Président

APPROUVE le dépôt de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « lieux innovants, lieux accueillants »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 25 SEPTEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
RENAUD PFEFFER